

LE GRAIN DE SEL



Réalisé grâce aux cotisations syndicales des adhérents

N°61 – février 2015

Bulletin des territoriaux FSU de Montreuil

Liberté, égalité, solidarité

«Leur but: détruire ce que nous sommes collectivement. «Nous». Employer ce mot, déjà, c'est leur résister.»

Mais n'oublions pas que les Kouachi, les Merah, nous contribuons à les fabriquer en abandonnant des zones entières de la République.

En France aujourd'hui, on peut refuser l'inhumation d'un bébé étranger, des maires mettent des bancs en cage et il ne fait pas bon porter un nom arabe quand on cherche du travail. C'est aussi ce que nous rappelle indirectement la misérable démente des Kouachi.»

Billet de Jean-Marie Laclavetine publié dans Siné-Mensuel du 14 janvier 2015 en réaction aux attentats.

Parce que journalistes, dessinateurs, juifs, policiers, citoyens, 17 personnes ont été victimes de fous du 7 au 9 janvier 2015.

Cette folie meurtrière, prétendument au nom d'une religion, n'est pas tolérable, c'est pourquoi la FSU a appelé à manifester dimanche 11 janvier contre l'antisémitisme et pour la liberté d'expression.

Dans un texte commun, la FSU ainsi que la CGT, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA et SOLIDAIRES ont rappelé que «*La Démocratie, la République, la Paix, les Libertés de pensée et d'expression sont des biens communs que nous sommes décidés à défendre face à tous les totalitarismes, aux discours haineux et aux tentatives de division et de stigmatisation*».

C'est le sens que nous donnons à notre participation à cette marche historique du 11 janvier 2015.

Aujourd'hui, plus que jamais, la FSU appelle à ce que tout soit mis en œuvre pour conforter la démocratie, au contraire de mesures liberticides, face à la théocratie fascisante.

Ce qui implique que cesse toute politique d'exclusion au profit de vraies politiques sociales, de vraies politiques du logement, de l'emploi, de vraies politiques éducatives donnant mieux et plus à ceux qui ont moins, afin que chaque citoyen-ne ait une place dans cette société.



Les collectivités territoriales, parce que services publics de proximité, ont aussi un rôle majeur à jouer comme vecteur d'égalité d'accès aux droits, catalyseur du vivre ensemble.

Quels moyens pour le service public ?

Moins 12,5 millions d'euros de dotations d'État de 2015 à 2017 pour le budget de la commune, telle est la conséquence pour Montreuil de la mise en œuvre par le gouvernement du pacte dit de «responsabilité».

D'un côté, 41 milliards pour les entreprises dont personne ne peut pré-

dire l'impact sur l'emploi et la relance économique.

Des mesures sans aucune contrepartie sur le maintien de l'emploi, l'aide sociale, la recherche ou l'environnement. Il suffit de demander pour ramasser.

De l'autre côté, le gouvernement réduit ses dotations aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017.

On peut mesurer concrètement l'impact sur l'économie et l'emploi de ces mesures quand on sait que les commandes publiques des collectivités territoriales représentent 10 % du PIB contre seulement 3 % pour l'État.

Preuve en est, la croissance de 0,3 % au 3ème trimestre 2014, plus forte que prévu, est due aux commandes publiques des collectivités et aux dépenses des ménages.

Ce qui nous inquiète le plus, c'est comment va se traduire à Montreuil cette diminution budgétaire pour nous tous alors que le vote du budget a été reporté au mois de février 2015 car une partie importante du budget de fonctionnement concerne nos salaires et nos emplois.

Ce qui nous inquiète le plus c'est lorsque l'on lit que les charges de personnel doivent rester au niveau de 2014 et que toutes les autres dépenses de fonctionnement doivent baisser de 10 %.

La FSU s'est mobilisée et continuera à se mobiliser contre la politique austéritaire du gouvernement, y compris dans un cadre large associant partis, syndicats, associations.

La FSU n'est pas opposée, bien au contraire, à la recherche d'écono-

SDU CLIAS 93 - FSU

24 rue de Paris

93100 Montreuil

☎ 01 42 87 43 00

✉ fsu@montreuil.fr

www.fsu-clias-montreuil.fr ou www.snuclias-fsu.fr

mies, de recettes nouvelles ou de subventions.

La FSU ne peut accepter que des contrats ne soient pas renouvelés, en catimini, ou que des services ne soient plus rendus dans le cadre du service public.

Nous constatons aussi que certains choix de la municipalité impactent négativement le budget communal, tels l'augmentation du nombre de chargés de missions ou celle du nombre de directeurs généraux adjoints ou le non transfert du personnel du cinéma Méliès à Est-Ensemble...

C'est pourquoi, notre syndicat FSU appelle les agents à nous faire remonter les éventuelles fins de contrats et les gels de postes dans leur service; nous les appelons aussi à réfléchir, avec nous, aux moyens nécessaires pour rendre le service public dont les montreuillois ont besoin.

Après les élections au Comité Technique du 4 décembre 2014

Au CT, avec 448 voix, 56,14 % et 8 sièges, la CGT reste première organisation mais baisse de plus de 10 % par rapport à l'élection précédente de 2008.

Avec 97 voix, 12,16 % et 1 siège, FO fait mieux qu'en 2008 tandis que le syndicat de défense des policiers municipaux (SDPM) avec 31 voix obtient 3,88 % sans obtenir de siège.

Avec 222 voix, 27,82 % des voix et 3 sièges sur 12 à l'élection au Comité Technique de Montreuil, notre syndicat FSU progresse de 0,37 % et conforte sa deuxième place dans cette instance, loupant le 4^{ème} siège à une voix !

Bien évidemment, nous aurions préféré progresser plus fortement au regard des avancées que nous avons obtenues pour le personnel: augmentation du taux de promotion, mise en place des chèques déjeuners, coups de pouce pour le régime indemnitaire...

Mais aussi au regard des moyens mis en œuvre pour vous informer sur vos droits et nos propositions: tracts, Grains de sel, Guide des carrières diffusé chaque année, site internet...

Mais c'est surtout la faible participation des agents à ce scrutin, encore plus faible qu'à l'élection COS, qui nous inquiète et qui nous interpelle.

Seuls 27,08 % des agents de la ville et du CCAS ont voté le 4 décembre pour leurs représentants au Comité Technique de Montreuil.

C'est un des plus mauvais taux de participation du 93 et même de France, à nombre d'agents comparable.

La participation moyenne, au niveau national, étant, elle, légèrement supérieure à 54 %.

Nous allons, encore plus que par le passé, expliquer aux agents nos propositions, construire avec eux nos revendications, porter la nécessité d'une mobilisation nationale d'ampleur pour l'augmentation des salaires et des pensions.

Nous revendiquons aussi:

- L'augmentation du chèque-déjeuner à 8 euros et une prise en charge à 60 % pour les 1000 plus bas salaires (au lieu des 500 plus bas actuellement).
- L'augmentation du taux de promotion à 100 % pour tous
- Une nouvelle augmentation du régime indemnitaire et une refonte de celui-ci.

Après les élections COS du 30 septembre 2014 *Pas de chèques-vacances pour les agents !*

Suite aux élections du 30 septembre 2014, la CGT, avec 768 voix, 62,09 % et 9 sièges reste majoritaire mais baisse de 4 % par rapport à l'élection précédente de 2011.

Avec 152 voix, 12,29 % et 1 siège, la CFDT progresse par rapport à la précédente élection de 2011.

Avec 317 voix, 25,63 % des voix et 3 sièges sur 13, notre syndicat FSU progresse de 0,01 %.

Ces résultats ne nous satisfont pas, même si dans cette instance, nous confortons aussi notre deuxième place.

Ils ne sont pas à la hauteur de la campagne que nous avons menée pour devenir majoritaire au Conseil d'Administration du COS et qu'enfin les agents de Montreuil bénéficient de chèques-vacances et qu'ainsi ils reçoivent, dans l'équité, une part de la subvention versée par la Ville et le CCAS de Montreuil au COS.

Alors qu'un grand nombre d'agents s'était prononcé pour la mise en place de chèques-vacances à travers notre questionnaire, cela ne s'est pas retrouvé dans les votes.

À titre d'exemples, à affiner, pour montrer que notre proposition s'adressait avant tout aux agents de catégorie C, un agent touchant moins de 1500 euros nets aurait pu bénéficier de 200 euros de chèques-vacances en 2015, un agent rémunéré entre 1500 et 2500 euros, lui aurait pu recevoir 150 euros.

Et un agent rémunéré au-delà de 2500 euros aurait pu recevoir 50 euros.

La réalité n'est malheureusement pas celle-là, puisque dans le bulletin du COS de janvier 2015 pas de chèques-vacances !

Pour autant, notre syndicat et nos élus FSU au COS sont disponibles pour faire évoluer le COS en CASC, mettre en place un vrai site internet...

Concernant la nouvelle convention proposée par la municipalité et liant le COS à la mairie, nous regrettons que la subvention n'augmente pas pour les 3641 adhérents enregistrés dont certains n'ont jamais rien reçu du COS.

Mais nous agissons positivement le nouveau mode de calcul (part fixe de 220 euros par an et par adhérent et part variable de 30 euros par an et par adhérent ayant fait une activité ou reçu une prestation en année N-1).

PAS D'APAISEMENT AU MÉLIÈS !

Comme nous l'écrivions dans le Grain de sel de juillet 2014 après la réintégration de Stéphane Goudet, le 27 mai 2014, sans attendre le jugement du tribunal administratif du 5 juin 2014 qui validait son licenciement :

«ce recrutement risque de créer une situation inextricable et de mettre en souffrance tous les agents et au placard (voire poussés dehors) ceux qui ont été recrutés juste avant la découverte d'une «caisse noire».

Et effectivement, c'est ce qui s'est produit, la programmatrice du Méliès, Anne Huet, n'ayant pas eu de clarification sur ses missions, en doublon avec celles de Stéphane Goudet, a obtenu, à l'automne, un poste correspondant à ses compétences à Est-Ensemble, après que sa santé se soit dégradée.

De même, par courrier en recommandé, l'avocate de Mme Nathalie Hocquard, directrice du cinéma Méliès, est intervenue en soutien des intérêts de notre collègue actuellement en arrêt pour raisons de santé liées à ses conditions de travail.

Dans ce courrier au Maire, Mme Nathalie Hocquard sollicite, du fait des agissements répétés qu'elle subit et de sa souffrance au travail, le bénéfice de la protection fonctionnelle afin qu'il lui soit apporté : prévention, assistance et réparation.

Par courrier du 24 novembre 2014, notre syndicat FSU a écrit à Monsieur le Maire pour que la protection fonctionnelle soit accordée à Nathalie Hocquard.

Par lettre recommandée, M. Michel Namura, Directeur Général des Services vient de refuser à Nathalie Hocquard le bénéfice de la protection fonctionnelle en raison que la DRH aurait été missionnée pour faire des propositions «de postes d'attaché vacants correspondants» à son grade et à son profil.

Or, le profil de Nathalie Hocquard est celui d'une directrice de cinéma qui a une expérience et des diplômes en ce

domaine et aucune proposition n'a été faite à Mme Nathalie Hocquard.

Nous réitérons notre demande que le Maire accorde la protection fonctionnelle à Nathalie Hocquard !

À NOËL, PAS DE CADEAUX POUR LES PRÉCAIRES!

Les animateurs contractuels n'auront pas pu travailler les vendredis 26/12 et 02/01, perdant au passage le bénéfice d'être payés les jours fériés de Noël et du Nouvel An.

En effet, les jours fériés ne sont payés aux contractuels que si ils ont travaillé le jour précédent et le jour suivant.

Après avoir reçu, pour certains, leur paie avec deux mois de retard, l'année 2015 commence bien!

Pour les animateurs indiciaries ou titulaires, comme d'habitude, les heures annualisées ne seront pas calculées en fin d'année (ou sur une base fautive) et tant pis pour ceux qui auront dépassé leur compte d'heures: ils auront encore une fois travaillé gratuitement.

À Montreuil, le travail supplémentaire des agents d'animation est transformé... en bénévolat!

De toute façon depuis trois ans le Service Enfance se base sur un compte d'heures annuel de 1695h, soit 88 h de plus que la durée légale (1607 h).

Et depuis trois ans la FSU interpelle la municipalité en vain, les groupes de travail promis fin 2011 n'ont jamais vu le jour.

À quand une véritable concertation ?

LE SYNDICAT-DICO

P

Comme PLACARD

Ce mot évoque un meuble fermé, un placard à balais, de cuisine, de salle de bains.

il s'agit de ranger c'est fonctionnel, de rendre non visible... et quelquefoisd'oublier. On y met des cho-

ses, dont on ne se sert pas.

Souvent cette procédure vise à l'éviction du salarié qu'on veut "pousser vers la sortie".

Le fonctionnaire est mis au placard.

La décision ne lui appartient pas c'est une dégradation délibérée de ses conditions d'exercice qui porte atteinte à la dignité de la personne humaine.

Elle affaiblit l'agent, a souvent des conséquences sur sa santé physique et mentale. Il est privé de fonctions et souvent de moyens de travailler. Cela peut se faire sous la forme d'une mutation interne prise dans l'intérêt du service.

Souvent la mise au placard est progressive et s'accompagne de signes avant-coureurs (isolement, dénigrement, privation de responsabilité et d'une partie de la charge de travail.

Est-ce légal ?

Non c'est une pratique illégale !

L'employeur doit fournir un travail prévu dans le cadre d'un contrat ou de la fiche de poste.

L'administration employeur a une obligation de sécurité physique et mentale de résultat au profit des agents.

La mise au placard constitue une souffrance morale et éventuellement un harcèlement moral interdit par la loi.

Comment le vivre ?

Le salarié mis au placard ne doit pas abandonner son poste et répondre aux exigences professionnelles dans la mesure de ses possibilités sous peine d'être sanctionné mais il peut utiliser le temps dont il dispose pour une activité de son choix.

Comment se défendre ?

- Le salarié doit réunir les preuves, que l'employeur ne remplit pas ses obligations, les preuves d'une souffrance ou d'un harcèlement moral qui s'inscrit dans la durée.

- Il peut demander une enquête administrative en sollicitant le CHSCT et en déposant une alerte auprès de la médecine professionnelle.
- Il saisit le représentant du personnel.
- Il peut faire jouer le droit de retrait.

Selon la gravité des faits, il peut faire cesser les faits sous 48 h dans le cadre de la procédure de référé-liberté.

- Il peut entamer une procédure devant le Tribunal administratif contre son employeur avec l'aide d'un avocat :

a) pour excès de pouvoir, ou

b) pour mettre en cause la responsabilité du supérieur hiérarchique et demander des dommages et intérêts . La présomption d'imputabilité au service ouvre droit à réparation.

Il peut être demandé une réparation pour préjudice moral et matériels notamment de carrière. La responsabilité pénale du chef de service peut être engagée.

(source village-justice.com)

Complémentaire santé et Prévoyance/garantie maintien de salaire

La ville doit mieux faire !

La difficulté de trouver un emploi dans le secteur privé ainsi que l'envie de servir le public ont pour conséquence que les agents territoriaux qui travaillent dans une collectivité territoriale y restent et y font carrière.

Par ailleurs, les contre-réformes successives nous obligent à partir plus tardivement en retraite.

À Montreuil et ailleurs, ce contexte se traduit par un âge moyen des agents élevé.

C'est une des raisons pour laquelle, les agents sont en arrêt maladie,

voire en longue maladie ou en accidents de service, doivent consulter des médecins, des spécialistes, prendre des médicaments...

Pour répondre à ces situations , il est indispensable de disposer d'une complémentaire santé et d'une prévoyance/garantie maintien de salaire.

Pour la complémentaire santé, depuis le 1er janvier 2013, tous les agents de la ville et du CCAS de Montreuil peuvent bénéficier d'une aide financière, proportionnelle au salaire, allant de 10 à 20 euros par mois + 5 euros par enfant sous réserve d'avoir un contrat labellisé.

Moins de 700 agents bénéficient de cette aide.

Nous pensons toujours que seuls les contrats labellisés des vraies mutuelles garantissent la solidarité entre jeunes et anciens, tout au long de la carrière.

Nous revendiquons que l'aide financière de la ville et du CCAS augmente et que les vraies mutuelles de fonctionnaires puissent présenter leurs offres afin que tous les agents soient bien couverts par une complémentaire santé contractée auprès d'une vraie mutuelle.

Depuis 2011, 700 agents qui cotisent au contrat collectif prévoyance/garantie maintien de salaire souscrit par la ville peuvent bénéficier d'un complément de salaire lorsque, par exemple, ils dépassent les 3 mois d'arrêt maladie ordinaire et qu'ils sont à mi-traitement et ne peuvent bénéficier d'un congé longue maladie ou longue durée.

Les agents bénéficient d'une aide financière de la mairie égale à 25% du montant de leur cotisation proportionnelle aux garanties prises et au montant de leur traitement.

Un agent titulaire concerné peut retrouver sur sa fiche de paye le montant de sa cotisation brute à la ligne 7037 et pour calculer la cotisation nette qui lui est prélevée sur sa paye, il doit déduire l'aide de 25 % qui est à la ligne 7090.

Mais la nouvelle hausse de cotisa-

tion de 20 % au 1er janvier 2015 venant après celle de 30 % au 1er janvier 2014 renchérit fortement la garantie maintien de salaire.

Et même si ces nouveaux tarifs restent «dans la moyenne basse de ceux du marché» comme l'indique M. Molossi dans un courrier, ils n'en restent pas moins durs à digérer !

Nous revendiquons donc une augmentation de l'aide financière de la ville et son application au CCAS.



UNE REVALORISATION EN TROMPE L'ŒIL !

Comme prévu, après les légères revalorisations de 2014 qui avaient porté l'indice majoré minimum à 316, l'ensemble des échelons des échelles 3, 4,5, 6 qui concernent les agents de catégorie C ont toutes été revalorisées de 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2015.

Le premier échelon de l'échelle 3 passe donc à l'indice majoré 321 portant le traitement brut à 1486,33 €.

Mais comme dans le même temps, la cotisation retraite de tous les fonctionnaires a été augmentée de 0,40 % passant de 9,14 % à 9,54 %, l'augmentation prévue de 5 points d'indice (valeur du point égale à 4,6303 €) est un peu en trompe l'œil pour les agents de catégorie C.

Et pour les agents de catégorie B et A, c'est aussi une baisse du traitement net qui est constatée sur la fiche de paye de janvier 2015.